

TRAQUEUR SA
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

TRAQUEUR SA
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Jean-Yves CLERE
Commissaire aux Comptes
47 boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE

25 avenue de Wagram
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la **SA TRAQUEUR**, relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2007**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des seules règles françaises (règlement CRCN n° 99-02 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999), réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Eléments caractéristiques :

- Total Bilan	20.137.849 €
- Total capitaux propres – Part du Groupe :	13.185.521€
- Résultat net part du Groupe : Perte	(- 215.731 €)

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe, à savoir :

↳ Note 3 : Ecart d'acquisition

La différence de consolidation initiale relative à l'élimination des titres de la filiale FLEET TECHNOLOGY SA, d'un montant de 4.819 K€ amortie sur 20 ans.

↳ Note 4 : Impôts différés actifs

Relative à l'activation de l'impôt différé sur les déficits fiscaux de la SA TRAQUEUR, d'un montant de 611 K€ en profit correspondant à l'impôt calculé sur un prévisionnel de résultat qui est resté inchangé en 2007 par rapport à 2006.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Marseille/Paris, le 20 Mai 2008.

Jean-Yves CLERE
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Clere', written in a cursive style.